

District du Grand Besançon - Adhésion de la Commune de Morre - Désignation d'un délégué supplémentaire de la Ville

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Commune de Morre a décidé d'adhérer au District du Grand Besançon.

En application des statuts du District, la Ville de Besançon est appelée à désigner un délégué supplémentaire lors de l'adhésion d'une nouvelle commune.

En conséquence, je vous propose de désigner M. Jean MILLE.

Après en avoir délibéré, il en est ainsi décidé à l'unanimité.